



# **Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force**

## **Biographies des conférenciers**

Jeudi 30 avril 2015  
et  
Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015

École Nationale de Police du Québec



# **CONFÉRENCE NO 1**

## **FORMATION POLICIÈRE EN USAGE DE LA FORCE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE**

Jeudi 30 avril 2015

8 h 45

(60 minutes)



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

JEUDI 30 AVRIL 2015 / 8 H 45 / **CONFÉRENCE N° 1** (60 MINUTES)  
**FORMATION POLICIÈRE EN USAGE DE LA FORCE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE**

### **M. Bruno Poulin, expert-conseil à l'École nationale de police du Québec (ENPQ)**

M. Bruno Poulin est à l'emploi de l'École nationale de police du Québec depuis 24 ans. Il a été successivement instructeur en intervention physique et coordonnateur en emploi de la force. En janvier 2008, M. Poulin est nommé à titre d'expert-conseil en emploi de la force. À ce titre, il assure un rôle d'orientation et de supervision dans la conception de tout le matériel pédagogique relatif au domaine de l'emploi de la force. Il expérimente et évalue de nouvelles techniques, méthodes, équipements et émet des recommandations quant à leur application et leur utilisation. M. Poulin est reconnu comme témoin expert et agit devant les différentes instances juridiques au Québec à titre d'expert en emploi de la force. Il est ceinture noire de judo et détenteur d'une maîtrise en apprentissage moteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il est qualifié pour l'enseignement des différentes armes à feu et armes intermédiaires, des techniques en intervention physique, des techniques en intervention tactique, le contrôle de foule et la communication tactique.

### **Quelques points de repère :**

**Depuis 2008 :** Expert-conseil en emploi de la force

**2002-2008 :** Coordonnateur en intervention physique et armes intermédiaires

**1991-2002 :** Instructeur – Principes et techniques d'intervention physique

### **M. Martin Lechasseur (Sgt.), spécialiste en techniques d'interventions policières à la Sûreté du Québec (SQ)**

À propos de M. Martin Lechasseur, il est policier à la Sûreté du Québec depuis 1989 et est présentement sergent spécialiste dans l'équipe technique d'interventions policières. Parallèlement à ses fonctions, celui-ci a été reconnu à la Cour criminelle et pénale à deux reprises comme témoin expert dans l'usage de la force et de l'arme de service par des policiers. En plus d'être instructeur sur diverses armes intermédiaires et arme à feu, il est également préposé à l'arme de support et à l'arme intermédiaire d'impact à projectile lors d'opérations spéciales.



**M. Steeve Carrier (Cpt.), directeur bureau de projet, responsable en usage de la force (SPVQ)**

Policier depuis 1989, il a été fondateur de l'Unité canine du Service de police de Beauport en 1991. À la suite des fusions avec le Service de police de la Ville de Québec, il se spécialise dans les situations à risque élevé entre autres par des formations reçues de plusieurs endroits dans le monde. Il implante l'AIE ainsi que les armes longues au SPVQ. Il devient instructeur au Collège canadien de la police en sécurité du policier de 1994 à 2002. Membre fondateur du groupe tactique d'intervention du SPVQ en 2006, puis des conseillers en emploi de la force en 2011 (avec le DA M. Pierre Mathieu), il gravit les échelons pour être en charge de tout le module tactique. Il est témoin expert reconnu par l'ENPQ ainsi qu'instructeur pour ces derniers. Il a été membre du Sous-Comité Consultatif Permanent en Emploi de la Force (SCCPEF) pendant six ans et est membre actif du Comité canadien en emploi de la force pour l'Association des chefs de police du Canada (ACCP). Il a représenté ces derniers lors de la dernière conférence de l'ILEF en Irlande du Nord. Maintenant directeur du bureau de projet au SPVQ, il a à cœur l'amélioration continue et la recherche des meilleures pratiques.

\*\*\*\*\*





# **CONFÉRENCE NO 2**

**RAPPORT DU COMITÉ DE RECHERCHE EN  
EMPLOI DE LA FORCE (CREF) DE L'APPQ**

**LA RÉALITÉ RACONTÉE PAR NOS  
POLICIÈRES ET POLICIERS**

Jeudi 30 avril 2015

10 h 15

(60 minutes)



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

JEUDI 30 AVRIL 2015 / 10 H 15 / CONFÉRENCE N° 2 (60 MINUTES)  
RAPPORT DU COMITÉ DE RECHERCHE EN EMPLOI DE LA FORCE (CREF) DE L'APPQ  
LA RÉALITÉ RACONTÉE PAR NOS POLICIÈRES ET POLICIERS

### **M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie (APPQ)**

À propos de M. Jacques Painchaud, il est policier à la Sûreté du Québec depuis 1989. Parallèlement à ses fonctions, celui-ci a suivi plusieurs formations comme instructeur sur diverses armes intermédiaires et obtenu son grade de ceinture noire en Jiu-jitsu en 1994. Il a enseigné sur l'intervention physique au niveau collégial ainsi qu'au privé, notamment pour la défense nationale. Mandaté depuis 2000 comme vice-président à la Discipline et à la déontologie à l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, M. Painchaud a obtenu en 2006 une maîtrise en droit du travail. Le sujet de sa recherche portait sur « Définir les abus de force policière selon le Code de déontologie des policiers du Québec ». En 2008, il a fondé pour l'Association le Cercle des Représentants de la Défense des Policiers (CRDP) et il a récemment constitué en 2011 un nouveau Comité syndical sur la Recherche en Emploi de la Force (CREF).

### **M. Robert Bronsard, conseiller en ressources humaines et chercheur (APPQ)**

M. Robert Bronsard possède une maîtrise en science politique ainsi qu'une maîtrise en droit. Membre de l'ordre professionnel des Conseillers en Ressources Humaines Agréés (CRHA), M. Bronsard est à l'emploi de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec depuis 1990 à titre de spécialiste en matière d'indemnisation et de prévention des lésions professionnelles. En plus d'avoir représenté plusieurs centaines de policiers devant la Commission des lésions professionnelles, il est notamment l'auteur de « Le droit à la réadaptation des victimes de lésions professionnelles, (1994), « Vers un nouvel État-providence : l'expérience de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec » (1998), « La police comme enjeu politique : analyse d'une conjoncture stratégique » (2001). Il poursuit actuellement une réflexion sur la police et les processus de démocratisation dans les économies émergentes.

### **M. Chrystian Leclerc, directeur syndical et représentant à la prévention (APPQ)**

M. Chrystian Leclerc a fait des études universitaires en théologie et en pédagogie. Après quelques années dans les polyvalentes et trois expériences de coopération humanitaire dans les années 80, il fait son entrée à la Sûreté du Québec en 1990. D'abord en poste à Rawdon et par la suite dans le district de Québec, il effectue 12 ans de service en tant que patrouilleur. Par la suite et durant 4 ans, il devient instructeur de tir au Quartier général de Québec et bénéficie de la formation d'instructeur en utilisation de la force offerte par l'ENPQ. Il est maintenant membre de l'unité d'Urgence, secteur Est du Québec, depuis 9 ans. Il est très actif syndicalement à l'APPQ, depuis plus de 17 ans, dont les 10 dernières années à titre de directeur syndical du Quartier Général de Québec.





### **M. Roger Dubé, directeur syndical et représentant à la prévention (APPQ)**

À propos de M. Roger Dubé, il est policier à la Sûreté du Québec depuis 1993. Il est aussi directeur syndical pour le Bas-Saint-Laurent depuis 2005 et œuvre dans le milieu syndical depuis maintenant 15 ans à l'APPQ. Celui-ci a suivi plusieurs formations dont une depuis 2001 comme animateur et instructeur pour dispenser diverses formations touchant la sécurité routière à la Sûreté du Québec. M. Dubé fait aussi partie du comité de Formation paritaire entre la Sûreté du Québec et l'APPQ depuis 2008 et il est aussi membre du comité de Recherche en emploi de la force depuis 2011. Il mène une vie active en politique municipale comme conseiller depuis 2008.

### **M. Stéphane Trottier, directeur syndical et représentant à la prévention (APPQ)**

À propos de M. Stéphane Trottier, il est embauché à la Sûreté municipale de Vaudreuil-Dorion en 1996 pour ensuite être intégré à la Sûreté du Québec en 2002 comme patrouilleur à la MRC de Vaudreuil-Soulanges Ouest. Depuis 2010, il agit comme directeur syndical dans le district du Grand Montréal à l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. En 2011, il fait partie des membres fondateurs du nouveau Comité syndical de Recherche en Emploi de la Force (CREF) et participera à ses deux études, dont l'une sur les altercations physiques et l'autre sur l'exposition aux liquides biologiques.

### **M<sup>me</sup> Karine Landreville, parajuriste senior en droit du travail et de l'emploi (APPQ)**

Ayant complété des études collégiales en techniques juridiques en 2006 au cégep de Lanaudière à L'Assomption, Karine Landreville œuvre depuis maintenant dix ans en droit du travail et de l'emploi à l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Conciliant fièrement travail et famille, elle a réussi à parfaire ses connaissances en 2009 en obtenant un premier certificat universitaire en relations du travail, puis un deuxième en 2014, en santé et sécurité du travail. Mme Landreville poursuit un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A) et est également membre de l'Association canadienne des parajuristes. Enfin, elle a publié en 2015, à titre d'auteure, la 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée du *Traité de déontologie policière au Québec* (en collaboration avec M<sup>e</sup> André Fiset et M<sup>e</sup> Marc Mancini) aux Éditions Yvon Blais.



# **CONFÉRENCE NO 3**

## **RESPONSABILITÉ CRIMINELLE IMPLIQUANT L'USAGE DE LA FORCE QUELS SONT LES DÉTERMINANTS À CONSIDÉRER?**

Jeudi 30 avril 2015  
11 h 30  
(60 minutes)





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

JEUDI 30 AVRIL 2015 / 11 H 30 / CONFÉRENCE N<sup>o</sup> 3 (60 MINUTES)  
RESPONSABILITÉ CRIMINELLE IMPLIQUANT L'USAGE DE LA FORCE  
QUELS SONT LES DÉTERMINANTS À CONSIDÉRER?

### M<sup>e</sup> Nadine Touma, avocate criminaliste / défense des policiers (CRDP)

M<sup>e</sup> Touma est diplômée de l'Université de Montréal et a été admise au Barreau en 2002. Elle représente des personnes inculpées de tout type d'infraction, tant en première instance qu'en appel. Elle a agi devant le Comité de déontologie policière, plusieurs ordres professionnels, les cours municipales, la Cour du Québec, la Cour supérieure, la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada. Elle pratique au sein de la firme *Les avocats Poupart, Dadour, Touma & associés* et œuvre, avec son équipe, en droit criminel, pénal et disciplinaire. Elle est active dans la représentation de policiers depuis son admission au Barreau. Cette pratique l'a amenée à parcourir toutes les régions du Québec et à y représenter des policiers dans tous les districts judiciaires. Elle a été mandatée afin de représenter des policiers de diverses municipalités, de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et de différentes communautés amérindiennes. Elle a assuré la représentation des policiers dans diverses sphères, soit en matière criminelle, déontologique et disciplinaire. Elle conseille régulièrement l'*Association des policières et policiers provinciaux du Québec* sur des questions relatives au droit criminel. Elle est membre du *Cercle des Représentants à la Défense des Policiers* et y collabore en tant que conférencière depuis sa création en 2008. Elle est actuellement vice-présidente de la section de droit criminel, division Québec, de l'*Association du Barreau canadien*.

### M. Ian D. Scott, former *director of Ontario's special investigation unit (SIU)*

Ian Scott a été admis au Barreau en 1983. Après avoir occupé le poste de stagiaire en droit à l'ancienne Cour supérieure de justice de l'Ontario, il a poursuivi sa carrière à titre d'avocat de la Couronne ou de la défense. Il a donc intenté des poursuites disciplinaires contre des agents de police en vertu de la Loi sur les services policiers où il a défendu ces derniers. De 2008 à 2013, il a occupé le poste de directeur de l'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario. Cette unité mène des enquêtes sur les incidents qui mettent en cause des agents de police dans l'exercice de leurs fonctions et qui sont à l'origine de blessures graves, d'allégations d'agression sexuelle ou de décès. Il a été président de l'Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre de 2011 à 2012. M. Scott travaille actuellement en cabinet privé. Il est également professeur adjoint à la Western Law School et membre de la Commission ontarienne d'examen. Il est l'auteur des ouvrages *Issues in Civilian Oversight of Policing in Canada* (2014) et *Police Services Act of Ontario: An Annotated Guide, Third edition* (2014) et co-auteur de *Salhany's Police Manual of Arrest, Seizure & Interrogation, Tenth edition* (2011). La onzième édition de cet ouvrage sera publiée au cours de l'année. Il continue de s'exprimer (oralement ou par écrit) sur des questions relatives à la surveillance policière.





### **M. Roberto Bergeron, inspecteur, directeur à la direction des Enquêtes sur les crimes majeurs (SQ)**

L'inspecteur Roberto Bergeron possède 28 années d'expérience au sein de la Sûreté du Québec, dont 14 ans à titre de gestionnaire. Il débute sa carrière en 1981 au sein d'un corps policier municipal. Après six années, il entre en fonction à la Sûreté du Québec. En juillet 2009, il devient Chef de service au Service des Enquêtes sur les Crimes contre la Personne (SECP). Depuis le 7 janvier 2013, il occupe le poste de directeur à la Direction des Enquêtes sur les Crimes Majeurs (DECM) qui regroupe le service des Enquêtes sur les crimes contre la personne, le service des Enquêtes sur les crimes économiques et le service des Projets d'enquêtes spécialisées. De par ses fonctions, à différents niveaux de gestion, M. Bergeron a contribué au processus d'enquêtes indépendantes depuis plusieurs années. Il collabore également avec l'ENPQ dans des domaines en lien avec la spécialisation de son mandat, créant ainsi l'uniformisation des pratiques policières.

### **M. Patrice Carrier, commandant, chef de la division des Enquêtes des crimes majeurs et économiques (SPVM)**

M. Patrice Carrier est policier depuis 1988, ayant initialement amorcé sa carrière à la Gendarmerie royale du Canada. Il est au Service de police de la Ville de Montréal depuis 1990 où il a consacré les 14 dernières années aux enquêtes de crimes majeurs. Diplômé en supervision de personnel et en gestion des ressources humaines de l'École des hautes études commerciales, il est actuellement le chef de la division des Crimes majeurs et économiques du SPVM. M. Carrier est notamment responsable des enquêtes indépendantes qui sont confiées à son unité et il a participé aux travaux des deux commissions parlementaires portant sur la création du Bureau d'enquêtes indépendantes du Québec.



# **CONFÉRENCE NO 4**

**FAUTE DÉONTOLOGIQUE LORS DE L'USAGE  
DE LA FORCE, QUELLE EST LA NORME?**

**ÉTUDE DE CAS**

Jeudi 30 avril 2015

14 h

(75 minutes)



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

JEUDI 30 AVRIL 2015 / 14 H / CONFÉRENCE N° 4 (75 MINUTES)  
FAUTE DÉONTOLOGIQUE LORS DE L'USAGE DE LA FORCE, QUELLE EST LA NORME?  
ÉTUDE DE CAS

### **M. Pierre Veilleux, président de l'Association des Policières et policiers Provinciaux du Québec (APPQ)**

À la suite d'un passage dans les Forces armées canadiennes, M. Pierre Veilleux a décidé de s'orienter en techniques policières. De 1988 à 2004, il a œuvré comme policier à la Sûreté du Québec à titre de patrouilleur. Son implication dans le mouvement syndical a débuté d'abord en 1998 comme délégué et par la suite directeur régional de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Élu au poste de vice-président aux Griefs et à la formation en 2006, M. Veilleux compléta un certificat en gestion des ressources humaines à l'Université Laval. En avril 2011, il fut nommé président et fut réélu au même poste en 2012. Pendant son mandat comme vice-président, M. Veilleux a siégé à la Commission de formation et de recherche à l'École nationale de police du Québec, pour ensuite être nommé au Conseil d'administration de la même école à la suite de sa nomination comme président. Membre du Comité paritaire et conjoint depuis 2000, M. Veilleux a pu acquérir une forte expérience en négociation à titre de directeur, vice-président et maintenant comme président et porte-parole officiel de l'Association.

### **M. Danny Beaudoin, directeur responsable de la Discipline et de la déontologie, Fraternité des Policiers et Policières de la Ville de Québec (FPPVQ)**

M. Danny Beaudoin a débuté sa carrière policière en 1997 à la Ville de Gatineau, pour ensuite faire un court séjour à la Régie intermunicipale de Montcalm. Il a ensuite intégré le Service de police de la communauté urbaine de Montréal, pour finalement rejoindre les rangs du Service de police de la Ville de Québec. Outre le fait qu'il soit ceinture noire en karaté Yoseikan et moniteur de tir, ce sergent de patrouille fait partie de l'exécutif syndical depuis 2003 où il occupe la fonction de directeur responsable de la discipline et de la déontologie.



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### M<sup>e</sup> Paul Larochelle, Commissaire à la Déontologie Policière (CDP)

M<sup>e</sup> Paul Larochelle a été admis au Barreau du Québec en 1978. Il a débuté sa pratique comme avocat à l'Aide juridique sur la Côte-Nord. Il a été associé de l'étude *Brochet Dussault Larochelle* de Québec de 1981 à 2010 où il a pratiqué principalement en droit pénal et droit des personnes. Il a agi comme représentant du Procureur général du Canada dans la région de Québec, de 1985 à 1995. Il a été Commissaire à temps partiel à la Commission des libérations conditionnelles du Canada de 1990 à 1999. En 2010, il a intégré comme procureur poursuivant la Direction des poursuites pénales de l'Agence du Revenu du Québec où il a agi comme procureur pour les opérations Chateau et Touch. M<sup>e</sup> Larochelle a plaidé à quelques reprises devant la Cour suprême du Canada dont, entre autres, en intervention au soutien de la validité de la Loi sur les armes à feu en 2000. Il a été nommé Commissaire à la déontologie policière, en mars 2014, par le Gouvernement du Québec.

### M. Mario Smith, inspecteur, chef de la direction des Normes professionnelles à la Sûreté du Québec (SQ)

À propos de l'inspecteur Mario Smith, Directeur des Normes professionnelles à la Sûreté du Québec, après avoir complété une formation universitaire en psycho-éducation à Montréal et aux États-Unis, il œuvre comme policier à la Gendarmerie royale du Canada de 1987 à 1991 en Alberta. Il joint les rangs de la Sûreté du Québec en 1991 où il passe la majeure partie de sa carrière dans la sphère des enquêtes, à titre d'enquêteur, de gestionnaire et de formateur. Il est impliqué comme négociateur et commandant dans plusieurs situations de personnes barricadées, armées ou en situation d'otage et participe à plusieurs enquêtes indépendantes pendant près de 10 ans. À la suite d'un passage de 2008 à 2010 à titre de responsable du service de la Lutte contre le terrorisme, il est promu comme Chef du service des Enquêtes internes à la direction des Normes professionnelles. Son service effectue des enquêtes criminelles sur des policiers provenant de la Sûreté du Québec et de différents corps policiers, fait des enquêtes disciplinaires et assure également la liaison avec le Bureau du Commissaire à la déontologie policière. Il occupe depuis 2014 la fonction de Directeur des Normes professionnelles où, avec ses gestionnaires, il priorise les activités de prévention des comportements à risque chez les policiers. Il est un membre actif du comité sur les Normes professionnelles de l'ACCP et de la Table des normes professionnelles policières du Québec depuis 2010. Sous peu, sa Direction agira pour la Sûreté du Québec comme liaison et fera la coordination auprès du Bureau d'enquêtes indépendantes.



**M. Jean Trudel, commandant-inspecteur de la Section des affaires internes et normes professionnelles au Service de Police de la Ville de Québec (SPVQ)**

M. Jean Trudel fait carrière dans la fonction policière depuis 38 ans. Il a œuvré au sein des villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Loretteville, à la Régie de police de la Haute- Saint-Charles et il fait actuellement partie du Service de police de la Ville de Québec.

M. Trudel a deux certificats de l'Université du Québec à Trois-Rivières en gestion des organisations policières et de bureau d'enquête. Il est aussi diplômé du Collège canadien de police en gestion policière.

Il agit à titre de cadre depuis 20 ans. Il a occupé les fonctions de capitaine et d'inspecteur à la surveillance du territoire et à la gestion du bureau d'enquête. Il a, entre autres, été responsable de la Section des services spécialisés, qui chapeaute les agents infiltrations, la filature, l'écoute électronique, le bureau de renseignement, l'identité judiciaire et les agents de liaison.

Depuis huit ans, il est responsable à titre de commandant-inspecteur de la Section des affaires internes et normes professionnelles au SPVQ. Il a développé une expertise en matière de normes professionnelles pour laquelle il est reconnu à titre d'expert à l'ENPQ. Il a participé à la conception de la formation en matière de normes professionnelles. Il a agi à titre de consultant auprès du MSP pour la conception du Guide d'application en matière d'allégation criminelle.

De plus, il a introduit au sein du SPVQ la notion de prévention en matière de normes professionnelles. Différentes campagnes de sensibilisation ont été mises en place en partenariat avec la FPPVQ afin de s'assurer du bien-être de ses membres. Il a mis en place des programmes de formation en matière d'allégations de nature disciplinaire et criminelle qui s'adressent tant aux officiers du Service, cadres et syndiqués qu'à tous les membres. Il a développé une expertise en matière d'éthique et a formé un comité sur le sujet.



# **CONFÉRENCE NO 5**

## **COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET USAGE DE LA FORCE**

### **MESURES PRÉVENTIVES ET AUTRES MESURES ALTERNATIVES**

Jeudi 30 avril 2015  
15 h 45  
(75 minutes)



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

JEUDI 30 AVRIL 2015 / 15 H 45 / CONFÉRENCE N° 5 (75 MINUTES)

### COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET USAGE DE LA FORCE MESURES PRÉVENTIVES ET AUTRES MESURES ALTERNATIVES

#### **M. Rémi Boivin, docteur en criminologie et professeur à l'Université de Montréal (UdeM)**

M. Rémi Boivin est professeur à l'école de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur régulier au Centre international de criminologie comparée depuis 2012. Il a aussi travaillé de 2008 à 2012 comme conseiller en planification au Service de police de la ville de Montréal. Depuis, il a collaboré à une vingtaine de chapitres de livre et d'articles scientifiques sur l'analyse de la criminalité et des interventions policières. Ses travaux de recherche actuels portent sur l'emploi de la force et la déontologie policière au Québec. Il est détenteur d'une maîtrise et d'un doctorat en criminologie. Depuis 2013, il est invité permanent au Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force de l'École nationale de police du Québec.

#### **M. Yves Boisvert, docteur en science politique et professeur titulaire en éthique et gouvernance à l'École nationale d'administration publique (ENAP)**

M. Yves Boisvert, Ph.D. en science politique, est professeur titulaire en éthique et gouvernance à l'École nationale d'administration publique. Il a été professeur invité à l'Université de Montpellier II (IUFM), à l'Université Paul-Cézanne Aix-Marseille III (IMPGT), à l'Université de Pau et des pays de l'Adours (IAE) et à l'Université de St-Denis de la Réunion (IAE). Il est aussi professeur associé à la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Il est responsable du groupe de recherche en éthique publique du CERGO et de l'axe enjeux éthiques et jeux de régulation au Laboratoire Santésih de l'Université Montpellier 1. Il a fondé et dirigé pendant plusieurs années la revue éthique publique et il est l'auteur de nombreux ouvrages en éthique gouvernementale (*Le petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique, La face cachée des élus, Les scandales politiques, L'institutionnalisation de l'éthique gouvernementale, etc.*). Finalement, il a fait de nombreuses interventions en éthique organisationnelle dans des organismes publics européens, fédéraux canadiens, provinciaux québécois et municipaux.





**M. Gaston Bellemare, inspecteur, président de l'autorité disciplinaire et directeur des Affaires juridiques à la Sûreté du Québec (SQ)**

L'inspecteur Gaston Bellemare est policier depuis 1974 et membre de la Sûreté du Québec depuis 2002. Il a œuvré à la Sûreté à titre d'officier des poursuites disciplinaires plusieurs années avant d'occuper le poste de président du Comité de discipline en 2010. De plus, il est le Directeur des Affaires juridiques à la Sûreté du Québec, depuis 2013. Son mémoire de maîtrise portait sur une nouvelle procédure disciplinaire à la Sûreté, lequel a inspiré le nouveau Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec mis en place en décembre 2012. Ce règlement comporte des voies novatrices telles la conciliation et la voie rapide qui accélèrent le processus considérablement. Il a toujours été très attentif à appliquer une discipline correctrice et réparatrice à la Sûreté. À cet effet, il est à l'origine d'une nouvelle approche qui consiste à encourager et baliser l'insertion de mesures alternatives dans l'imposition de sanctions disciplinaires.

\*\*\*\*\*



# **CONFÉRENCE NO 6**

**INTERVENTION POLICIÈRE AVEC  
CAMÉRA CORPORELLE, IMPACTS  
JURIDIQUES ET MÉDIATIQUES;  
POUR OU CONTRE?**

Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015  
8 h 30  
(75 minutes)



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

VENDREDI, 1<sup>ER</sup> MAI 2015 / 8 H 30 / CONFÉRENCE N<sup>O</sup> 6 (75 MINUTES)  
INTERVENTION POLICIÈRE AVEC CAMÉRA CORPORELLE, IMPACTS JURIDIQUES ET MÉDIATIQUES;  
POUR OU CONTRE?

### **M<sup>e</sup> André Fiset, avocat de la défense en droit déontologique et disciplinaire (CRDP)**

Depuis son admission au Barreau du Québec en 1984, M<sup>e</sup> André Fiset a toujours œuvré en droit du travail. À compter de 1991, M<sup>e</sup> Fiset a eu l'occasion de représenter des policiers devant plusieurs instances, comme les tribunaux de droit commun et les tribunaux spécialisés. Il a surtout eu le privilège de représenter des policiers cités devant le Comité de déontologie policière, et ce, à de nombreuses reprises. En 2011, une version légèrement remaniée de son mémoire de maîtrise fut publiée sous le titre *Qui doit policier la police? Les enquêtes criminelles concernant un décès ou une blessure grave à la suite d'une intervention policière*. Depuis 2013, M<sup>e</sup> André Fiset a la responsabilité (en collaboration avec M<sup>e</sup> Marc Mancini) d'un nouveau cours conçu et élaboré spécifiquement dans le contexte policier. Le cours *Relations de travail dans les organisations policières* du Baccalauréat en sécurité publique vient compléter l'offre universitaire en relations de travail. Au mois de février 2015, il a publié la 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée du *Traité de déontologie policière au Québec* (avec la collaboration de M<sup>e</sup> Mancini et de M<sup>me</sup> Karine Landreville).

### **M<sup>e</sup> Maurice Cloutier, procureur chef au bureau du Commissaire à la déontologie policière (CDP)**

M<sup>e</sup> Maurice Cloutier agit comme directeur des Services juridiques au bureau du Commissaire à la déontologie policière depuis 2007. Dans ses fonctions, il encadre une équipe d'avocats et plaide régulièrement devant les tribunaux, particulièrement dans le domaine de la déontologie policière. M<sup>e</sup> Cloutier est détenteur d'une maîtrise en droit de l'Université Laval. Depuis son admission au Barreau en 1983, il a représenté divers organismes publics, principalement dans les dossiers de contrôle judiciaire. Il a participé activement à plusieurs comités du Barreau. Il est présentement membre du comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour du Québec et du Comité sur la justice administrative du Barreau du Québec. Il siège également au conseil de discipline du Barreau du Québec depuis 2002. Enfin, il enseigne le droit administratif à l'École du Barreau depuis 2006.



## M<sup>e</sup> Robert De Blois, avocat de la défense en droit déontologique et disciplinaire (CRDP)

M<sup>e</sup> De Blois est l'un des associés seniors et cofondateurs du cabinet De Blois Avocats s.e.n.c.r.l. Il a toujours œuvré en pratique privée, notamment en droit civil, en droit des assurances, en droit du travail et de l'emploi, en droit disciplinaire et en relations de travail. Il a également agi comme agent du Procureur général du Québec et agent du Procureur général du Canada en matière pénale et en matière civile ainsi que comme arbitre en vertu du Code canadien du travail. Dans le cadre de sa pratique en relations de travail, il négocie des conventions collectives, procède à l'arbitrage de griefs, de différends, etc. Il a de plus participé à des commissions parlementaires, à des enquêtes du Coroner ainsi qu'à des enquêtes publiques avec mandat de représenter des témoins assignés devant ces instances. Depuis 1990, il a également développé la pratique de la déontologie policière et il est appelé à plaider régulièrement devant le Comité de déontologie policière ainsi qu'en appel des décisions du Comité, en plus de donner de la formation à la demande du ministère de la Sécurité publique. Sa pratique dans le domaine des relations de travail l'amène régulièrement à conseiller soit des dirigeants d'entreprises, soit des syndicats, soit des cadres, soit des employés sur leurs droits et obligations légales découlant du Code du travail, de la Loi sur les normes du travail, sur le licenciement de cadres ou de salariés, sur l'interprétation et la négociation de conventions collectives de travail, ainsi que sur des contrats collectifs d'employés non syndiqués. En droit des assurances, il agit comme procureur d'assureurs et d'assurés dans l'interprétation de polices d'assurances, de couvertures de risques et en litige devant les tribunaux. En droit civil général, M<sup>e</sup> De Blois plaide en matière de responsabilité civile.

Au cours de sa carrière, il a été chargé de cours à l'École de formation professionnelle du Barreau, où il a enseigné le droit administratif pendant plusieurs années. En 1998, M<sup>e</sup> De Blois a édité lui-même un premier volume *Initiation à la déontologie policière*, lequel constituait le seul ouvrage de vulgarisation au Québec sur tout le processus de la déontologie policière à partir de la plainte jusqu'à l'audition devant le Comité de déontologie policière. Plus de 70 organisations policières en ont fait l'acquisition et le volume fait partie du programme obligatoire d'enseignement en techniques policières de certains cégeps. En 2001, M<sup>e</sup> De Blois a édité un nouvel ouvrage, *La déontologie policière et la Loi sur la police*, qui constitue une mise à jour de sa première publication suite aux changements législatifs importants survenus en juin 2000. Il y a eu réédition en 2005. M<sup>e</sup> De Blois a été invité à plusieurs reprises à prononcer des conférences sur la déontologie policière devant différents corps de police municipaux ainsi que devant des étudiant(e)s en techniques policières. L'École nationale de police et le ministère de la Sécurité publique ont recours régulièrement à ses services pour prodiguer de la formation aux policiers, constables spéciaux, contrôleurs routiers, etc.



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### M. Yves Boisvert, journaliste au journal *La Presse*

- Né le 5 janvier 1964 à Montréal.
- Certificat département d'études françaises Université de Montréal 1986.
- Baccalauréat droit Université de Montréal 1987.
- Journaliste à *La Presse* depuis 1988.
- Journaliste judiciaire 10 ans durant.
- Chroniqueur depuis 2000.
- Présentateur de la série *Dossiers Justice* (Canal D) 2000-2010.
- Collaborateur à diverses émissions de télévision et de radio.
- Prix canadien de journalisme (reportage bref) 2005 et 2009 (chronique).
- Prix Judith-Jasmin (chronique) 2009.
- Prix Jules-Fournier (langue française) 2012.

\*\*\*\*\*



# **CONFÉRENCE NO 7**

**POLICIERS ET STRESS  
POST-TRAUMATIQUE DÉCOULANT  
DE L'USAGE DE LA FORCE  
L'ÊTRE VULNÉRABLE SOUS ENQUÊTE**

Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015

10 h 15

(75 minutes)



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

VENDREDI, 1<sup>er</sup> MAI 2015 / 10 H 15 / CONFÉRENCE N<sup>o</sup> 7 (75 MINUTES)  
**POLICIERS ET STRESS POST-TRAUMATIQUE DÉCOULANT DE L'USAGE DE LA FORCE**  
**L'ÊTRE VULNÉRABLE SOUS ENQUÊTE**

### **M. John Gosselin, psychologue expert-conseil externe / organismes ministériels et gouvernementaux**

M. John Gosselin PHD est psychologue clinicien agissant à titre de conseil externe auprès d'organismes ministériels et gouvernementaux, entre autres, dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité publique. Il est reconnu en tant que consultant spécialiste et expert en matière de psychologie liée aux fonctions spécialisées-critiques, aux facteurs de risque et aux compétences critiques-clés. Il a notamment agi à titre de consultant externe auprès de la Sûreté du Québec entre 1990 et 2004, et agit à titre d'expert-conseil externe auprès de la Sûreté du Québec depuis 2004. Il assume ces mêmes fonctions auprès de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'auprès d'autres organisations des secteurs public et privé.

Il est membre de la *Society of Clinical Psychology*, de la *American Psychology-Law Society*, de la *International Society for the Study of Personality Disorders*, de la *Academy of Criminal Justice Sciences*, de la *Human Factors and Ergonomics Society*, du *American Institute of Aeronautics and Astronautics*, ainsi que membre associé de la *International Association of Chiefs of Police*.

### **M. Normand Martin, psychologue expert-conseil / Programme d'aide au personnel (SPVM)**

Psychologue clinicien et détenteur d'un doctorat en psychologie de la santé de l'Université de Montréal, le Dr Normand Martin, Ph.D. est responsable depuis plus de 25 ans du Programme d'aide aux policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal. En tant que chef de section, il dirige une équipe de psychologues qui offrent des services de consultation et d'intervention en situation de crise à un effectif de plus de 4 500 policiers et policières. Le Dr Martin et son équipe, lauréat d'un prix Innovation CSST en 2011 et SST de la Ville de Montréal en 2014, ont mis sur pied des programmes de soutien pour le personnel policier impliqué dans des événements majeurs, ainsi qu'un des premiers programmes de prévention du suicide pour une population policière *Ensemble pour la vie* qui a permis de réduire de 78 % le nombre de décès par suicide chez les policiers.





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

**M<sup>me</sup> Danielle Poirier, psychologue superviseure clinique, La Vigile**

Mme Danielle Poirier est détentrice d'un baccalauréat en psychologie (Université de Sherbrooke 1971) et d'une maîtrise en psychologie clinique (Université de Laval 1987). Au cours de sa carrière de psychologue, elle a pu se spécialiser auprès d'institutions reconnues internationalement tant sur le traitement des troubles de la personnalité (Personality Disorder Institute, Cornell University, New York) que sur les désordres de stress post-traumatiques (Traumatys, Montréal). Son expertise a été reconnue par différentes chambres de la Cour du Québec (criminelle, civile et familiale). Elle a travaillé pour le ministère de la Défense nationale au sein des services correctionnels fédéraux et avec les Anciens Combattants du Canada, ainsi qu'aux Commissions des libérations conditionnelles fédérale et québécoise. Elle a été consultante pour le ministère de la Sécurité publique et, depuis plus d'une dizaine d'années, elle collabore avec la Gendarmerie royale du Canada, particulièrement au sein de la division des Missions de Paix internationales. Elle offre aussi des services de psychothérapie au sein de différents programmes d'aide qui s'adressent à des clientèles provenant des milieux policiers. Elle est présentement superviseure clinique pour la Maison La Vigile à Québec, milieu de thérapie qui offre, entre autres, des services spécialisés pour l'état de stress post-traumatique et ses différentes comorbidités.



2015